



Yvignac ' Actus



Dans ce numéro :		Le mot du maire
L'essentiel des Conseils Municipaux	2	<p>L'été est là, les beaux jours et une pandémie pas tout à fait derrière nous mais un peu moins active donnent envie de profiter de la vie. C'est avec plaisir que nous retrouvons nos familles et nos amis pour de bons moments de partage et de fêtes. Nous attendons avec impatience les vacances où nous pourrions repartir en voyage. Nous avons bien raison de rêver à ces bons moments de la vie et je vous souhaite de bien en profiter pendant les semaines prochaines. Mais il ne faut pas fermer les yeux, la sécheresse et les températures caniculaires doivent nous inciter à beaucoup de prudence au quotidien pour ne pas en subir les affres, mais aussi à l'avenir en réfléchissant à nos modes de vie. Un exemple, L'EAU, l'eau source de toute vie est le bien le plus précieux à protéger en quantité et en qualité. Ce sujet revient régulièrement au cours des réunions auxquelles nous participons et les multiples tableaux présentés et toutes les simulations nous incitent à agir vite. Les plus grands consommateurs que sont les industriels, les agriculteurs ou encore les collectivités sont largement informées de la situation et je ne doute pas qu'ils font le maximum pour agir à leur niveau. Mais si eux le font, il faut aussi que chacun d'entre nous se mobilise, beaucoup de petits gestes du quotidien permettront de faire des économies. Je citerai pêle-mêle, poser des réducteurs de débits sur vos robinets, prendre des douches plutôt que des bains, laver moins souvent sa voiture. Pour vos jardins, faites comme nos enfants qui arrosent leurs fleurs et légumes qu'ils cultivent avec entrain grâce au récupérateur d'eau installé à la salle polyvalente.</p> <p>Le gros chantier de l'aménagement de la Rue Mathurin Monier est quasi terminé. Les divers retours des utilisateurs mais surtout des riverains nous disent que les objectifs recherchés sont atteints, réduction de la vitesse, sécurité piétonne jusque-là ZA de La Croix et enfin qualité de l'aménagement paysager.</p> <p>Une tranche de travaux se termine à l'église, un sentier piétonnier permet désormais de rejoindre en toute sécurité le bourg à l'étang de Kerneuf et pendant l'été des travaux seront faits à la cantine de l'école.</p> <p>L'aménagement de l'îlot de la Forge va démarrer à l'automne et devrait durer environ 18 mois. Après la démolition des vieux bâtiments existants, la construction de logements par un bailleur social et le réaménagement de la boulangerie avec construction d'un fournil ayant pour objectif d'accueillir dans le futur un boulanger pâtissier produisant sur place.</p> <p>Enfin, le lotissement de l'Eurmelette a connu un succès plus rapide que prévu et à l'heure où j'écris ces quelques mots un seul lot sur les dix-huit lots n'a pas trouvé preneur. Dans la commune de nombreuses maisons ont été vendues et si vous possédez des terrains constructibles où des biens immobiliers inoccupés, sachez qu'il y a de nombreuses demandes. C'est sans doute le moment de réaliser une opération immobilière fructueuse.</p> <p>Je vous souhaite de passer un très bel été. Jean Luc Boissel</p>
Travaux	11	
Etat civil / Urbanisme	14	
Informations diverses	15	
Quelques idées pour les vacances	23	
A l'école	26	
A la garderie	35	
Ça s'est passé à Yvignac-la-Tour	36	
Vie associative	42	
Agenda des festivités	43	
Liste des associations	44	
Infos pratiques	45	

L'essentiel des conseils municipaux

TRAVAUX

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la rue Mathurin Monier – route de Dinan – RD 793, ont été prévus en concertation avec les services du Conseil Départemental. **A la demande du Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité réaffirme l'autorisation donnée à Mr le Maire pour réaliser les travaux sur la route départementale D 793 ; sollicite, dans ce cadre, l'attribution d'une aide au titre des amendes de police et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer, avec le Conseil Départemental, une convention de mandat pour la réalisation de ces travaux, ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public routier départemental.**

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Le 29 mars 2022, le maître d'œuvre ING CONCEPT et le titulaire du marché NATURE ET PAYSAGE ont fait parvenir en mairie un avenant n°1 au marché. Mr Jean-Luc HAGUET, adjoint, indique que cet avenant se justifie par un ajustement des quantités de fournitures de végétaux. L'addition des plus-values et moins-values fait apparaître une différence de – 378.28 € HT, modifiant le montant total du marché comme suit : 76 466.02 € HT soit 91 759.22 € TTC au lieu de 76 844.30 € HT soit 92 213.16 TTC. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – SIGNALISATION

Le bilan provisoire des travaux fait apparaître un dépassement de 7 543.70 € HT. **Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au lot n°1 « Voirie – Eclairage public – Signalisation » pour un montant de 7 543.70 € HT et tout document se rapportant à ce dossier.**

REVITALISATION DU CENTRE-BOURG – SITE DE L'ANCIENNE FORGE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du site de l'ancienne forge dans le cadre de la revitalisation

du centre-bourg. L'EPF est en cours d'acquisition des parcelles A 832 et A 833. La commune d'Yvignac-la-Tour, pour sa part, est propriétaire des parcelles A 831, A 1828, A 1830 et A 1832. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la signature d'une convention pour la constitution d'un groupement de commande entre la commune d'Yvignac-la-Tour et l'EPF Bretagne en vue de réaliser le curage, le désamiantage et la déconstruction des bâtiments ainsi que la réhabilitation des sols et désigne Monsieur Alain LESLÉ pour représenter la commune au Comité de Groupement. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU LOCAL DE BOULANGERIE

Il est rappelé le projet de requalification de l'îlot de l'ancienne forge.

Dans le cadre de ce projet, huit cabinets d'architectes ont été consultés afin de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du local commercial de boulangerie.

Trois cabinets d'architectes ont transmis leur offre en mairie : Briand-Renault architectes, Mi+Ro architecture, Forest Debarre Architectes.

Après avoir pris connaissance des trois propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le cabinet d'architecture FOREST DEBARRE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre décrite ci-dessus, à un taux d'honoraires fixé à 9.94 %, soit 14 910 € HT pour une enveloppe de travaux estimée à 150 000 € HT, décide que l'option de relevé des bâtiments proposée par l'architecte pour un montant de 3 500 € HT, sera réétudiée en fonction du besoin réel du projet global, en concertation avec le bailleur social LA RANCE et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : RÉFECTION DE LA TOITURE

La toiture de la maison d'assistantes maternelles est à refaire. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise NOGUES de BROONS pour un montant de 14 676.24 € HT soit 17 611.48 € TTC.**

ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Il est proposé de modifier l'éclairage intérieur de l'église en installant des lampes LED au lieu des lampes halogènes actuelles. Le remplacement de ces 21 lampes nécessite la location d'une nacelle. **Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise DENIEL ET FILS pour un montant de 7026.82 € HT soit 8432.18 € TTC.**

ADHÉSION AU SERVICE DE SOUTIEN SCOLAIRE PROF'EXPRESS

Madame Régine POILVÉ conseillère municipale, présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au service Prof'Express offrant une aide aux devoirs personnalisée en ligne du CP à la terminale, comprenant, entre autres : une aide aux devoirs individualisée dispensée par des enseignants, des ressources pédagogiques numériques, des modules de révisions brevet/baccalauréat... La prestation s'élève à 1 305 € HT par an. **Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire au service de soutien scolaire Prof'Express, pour un démarrage du service à la rentrée scolaire 2022/2023. La souscription se faisant sur 3 années scolaires.**

MARCHÉ DE PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Conseil Municipal est informé que le contrat de prestation de restauration scolaire avec ARMONYS RESTAURATION arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2021/2022. **Après en avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de conserver ce même mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire avec un prestataire extérieur-mettant à disposition un chef gérant, préparant les repas sur place-de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L 2123-3 et suivants du code des marchés publics et de fixer la durée du contrat qui sera conclu à une année, renouvelable deux fois.**

VENTE DE DÉLAISSÉS COMMUNAUX – Aliénations

Mr Jean-Luc HAGUET, adjoint, informe le Conseil Municipal de la demande de Mr et Mme Pierre CHENU, exploitants agricoles, pour l'acquisition de deux chemins ruraux, au lieu-dit le Bas Fouesnard.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Jacques CARNET) , se prononce pour le déclassement de ces portions de voirie communale, estimant que

cette cession ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ; donne son accord pour l'aliénation au profit de Mr et Mme CHENU Pierre de ces portions de voie communale ; fixe le prix de vente à 1 € le m², tous les frais d'acte et de géomètre étant à la charge du demandeur et désigne Maître ROULET, notaire à Broons, pour la rédaction de l'acte de vente ; puis autorise Monsieur le Maire ou sa première adjointe, Christine LAFFICHER LE FLOHIC à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX

Il est rappelé au Conseil Municipal que Mr Gilles BEDEL bénéficie de deux baux ruraux pour diverses parcelles. Ces deux baux arrivent à échéance. Mr BEDEL a confirmé vouloir conserver le bénéfice de ces baux ruraux. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les baux de Mr BEDEL pour les parcelles ci-dessus désignées**

EXAMEN DE DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU SOL DE LA CANTINE

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, informe le Conseil Municipal que le sol de la cantine scolaire est en mauvais état. Les devis sollicités comprennent la fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC adapté aux grands passages.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise MIRIEL pour la réfection du sol de la cantine et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 134.80 € HT soit 7 361.76 € TTC.

EXAMEN DE DEVIS POUR LE PONÇAGE ET LA VITRIFICATION DU PARQUET DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Alain LESLÉ informe le Conseil Municipal que le parquet de la salle des fêtes nécessite un ponçage et une vitrification. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise ESSENTIEL PARQUET et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 435.00 € HT soit 7 722.00 € TTC.**

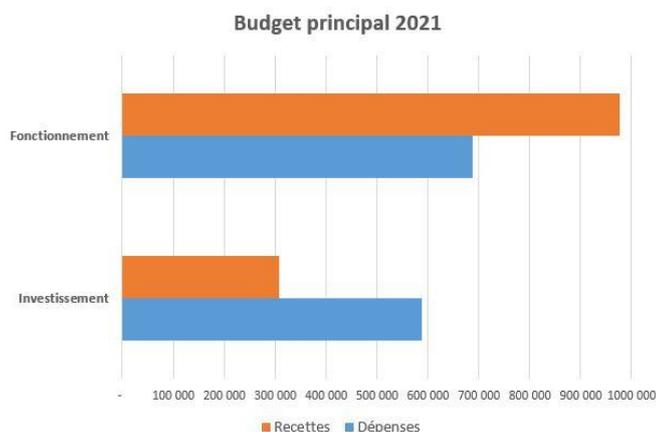
DECISIONS BUDGETAIRES

Le budget principal en fonctionnement s'élève à 1.076.572 euros. Les recettes de celui-ci représentent 91 % et les dépenses 64 %.

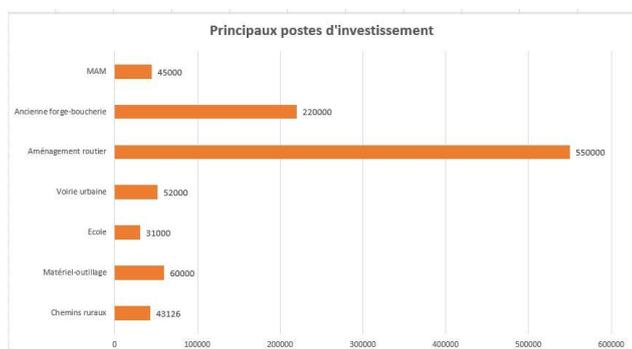
Les principales recettes sont apportées par les dotations de l'état et les impôts directs locaux.

Les dépenses sont principalement les charges de personnel.

Les excédents du budget de fonctionnement (204 000 €) sont reportés sur le budget investissement qui s'élève à 1 388 693 euros.



Les principaux investissements prévus cette année seront les aménagements routiers et l'aménagement du site de la forge.



Dotations 2022 :

Le vote des budgets primitifs étant intervenu avant la transmission par l'Etat des montants des dotations à percevoir pour 2022, des montants estimatifs avaient été inscrits au budget pour un montant total de 303 000 € répartis comme suit :

- Dotation forfaitaire : 156 000 €
- Dotation de solidarité rurale : 108 000 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 39 000 €

Le Conseil Municipal est informé que les chiffres transmis par la Direction Générale des Collectivités Locales sont supérieurs aux montants inscrits au budget primitif.

- Dotation forfaitaire : 159 284 €
- Dotation de solidarité rurale : 115 106 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 36 616 €

Soit un montant total de 311 006 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022 (Etat 1259).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire les taux en vigueur à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.16 % + 19.53 % (taux départemental) = 36.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.97 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Conformément à la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en année N-1, doit être présenté en Conseil Municipal avec le vote du budget primitif.

INDEMNITÉS – ANNÉE 2021		
Élu	Fonction	Indemnités brutes
Jean-Luc BOISSEL	Maire	18 202.32 €
	Conseiller communautaire Dinan Agglomération	840.12 €
Christine LAFFICHER LE FLOHIC	1ère adjointe	7 467.60 €
Jean-Luc HAGUET	2ème adjoint	6 534.12 €
Claudine LUCAS	3ème adjointe	4 667.28 €
Alain LESLÉ	4ème adjoint	5 651.88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte des indemnités perçues par les élus communaux au titre de leurs mandats respectifs.

Après présentation des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes par Monsieur le Maire, et après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les prévisions budgétaires suivantes :

Budget général :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes : **1 076 572.45 €**

Investissement : équilibré en dépenses et en recettes : **1 388 692.99 €**

Budget boulangerie :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes :	38 654.65 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes :	39 286.01 €

Budget restaurant :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes :	12 423.79 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes :	21 473.59 €

Budget lotissement :

Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes :	247 068.61 €
Investissement : équilibré en dépenses et en recettes :	262 795.14 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2022 :**

Association des Parents d'élèves	850 €
Club de la Tour	350 €
USY	1785 €
Comité de jumelage	270 €
OCCE Coop scolaire	500 €
Comice agricole	556 €
HBC du Pays de Broons	100 €
Basket canton de Broons	140 €
Protection civile	120 €
Kiwanis – Joutes nautiques	100 €

- **DÉCIDE d'accorder la subvention exceptionnelle suivante pour l'année 2022 :**

Comité de jumelage : accueil des allemands d'Ivenack	500 €
---	-------

« SAVOIR ROULER À VÉLO » : DEMANDE DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Il est rappelé que l'OISCL intervient à l'école d'Yvignac-la-Tour, en accompagnement des professeurs des écoles, dans le cadre de l'EPS. Madame LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe, informe le Conseil Municipal que l'OISCL propose d'enrichir ses interventions du dispositif « Savoir rouler à vélo ». Ce programme est destiné aux

enfants de 6 à 11 ans et vise à généraliser l'apprentissage du vélo afin qu'ils disposent d'une réelle autonomie à circuler sur la voie publique avant leur entrée au collège.

L'intervention concernerait les élèves de cycle 3 (CM1-CM2) et serait organisée une année sur deux afin que tous les enfants bénéficient de la formation avant leur entrée au collège.

Le coût de la formation est de 40 € par enfant (groupe de 20 à 25 enfants). Les communes ont la possibilité de recevoir une prise en charge financière à hauteur de 50% grâce au dispositif « Génération vélo ». Le coût final serait donc de 20 € par enfant pour un cycle de 10 heures. La première intervention serait programmée sur l'année 2022/2023 ou 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la prise en charge par la commune du programme « Savoir rouler à vélo » dispensé par l'OISCL auprès des élèves de l'école Annaïk Le Léard.

MODIFICATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE

Au vu de l'augmentation du nombre d'animaux en divagation, y compris le week-end, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le contrat pour un service en 24h/24 et 7j/7. Le montant proposé par l'entreprise CHENIL SERVICES est de 1.20 € HT par habitant, soit un montant annuel global de 1374.00 € HT (prix révisable en fonction de l'évolution du recensement de la population légale et de l'indice INSEE du coût horaire du travail tous salariés). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la proposition de modification du contrat de prestation de service de fourrière animale pour un service 24h/24 et 7j/7 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

PROLONGATION DU CONTRAT AIDÉ – PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'embauche, au service technique, d'un agent en contrat aidé (Parcours Emploi Compétence), depuis le 1^{er} septembre 2021.

Ce contrat, d'une durée d'un an, arrive à échéance au 31 août 2022. Ces contrats, peuvent, sous conditions, être reconduits, après accord préalable de Pôle Emploi. L'agent donnant entière satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat aidé pour une durée d'un an. **Le Conseil Municipal, à**

L'unanimité se prononce en faveur du renouvellement du contrat aidé de Mr Christian ADAM au service technique.

CONVENTION AVEC L'OISCL POUR L'ORGANISATION D'ANIMATION « JEUNESSE »

L'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs, propose aux communes d'Eréac, Mégrit, Plumaugat et Yvignac-la-Tour, la signature d'une convention pour la mise en place d'animations jeunesse ponctuelles, le vendredi soir.

Les dispositions de la convention sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un local par la commune (salle polyvalente) ;
- Une animation par mois maximum ;
- Accueil d'un public âgé de 11 à 16 ans (la commune d'origine n'est pas un frein à leur présence pendant ces animations) ;
- Pas de contribution financière demandée pour l'intervention des animateurs ;
- Participation financière de la commune pour l'achat de collation pour l'ensemble des jeunes participant aux animations à hauteur de 4 € par jeune et par soirée ;
- Participation financière partagée équitablement entre Eréac, Mégrit, Plumaugat et Yvignac-la-Tour pour les frais de transport mis en place à l'occasion de deux sorties extérieures prévues sur l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place d'animation jeunesse avec l'OISCL.

SERVICES DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le sujet de la présence postale a fait l'objet d'échanges entre la Poste et la Mairie depuis l'annonce du départ de la factrice-guichetière et à défaut de candidats pour la remplacer. Une présentation du diagnostic avait été faite par la Poste en amont du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle les solutions qui se présentent à la commune :

- Conserver le système actuel avec un fonctionnement aléatoire en fonction du personnel de remplacement qui sera trouvé par la Poste ;
- Créer une agence postale communale à la mairie ;
- Proposer à un commerçant de prendre en charge la présence postale dans le cadre d'un relais poste commerçant.

Après en avoir été informé à la séance précédente, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de transférer le point postal chez un commerçant sous forme de relais poste.**

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

À compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

Il est rappelé que les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication papier, soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par publicité par affichage à la mairie et publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROTECTION CIVILE-UKRAINE

Face à la situation de crise en Ukraine, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs actions se mettent en place afin de faire parvenir des dons de matériels de première nécessité et de secours aux populations déplacées.

En outre, Monsieur le Maire indique que les particuliers volontaires pour héberger des réfugiés ukrainiens peuvent se faire connaître en mairie.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle. L'Association des Maires de France s'étant associée à la Protection Civile pour organiser les

collectes et les dons pour l'Ukraine, il est proposé de verser la subvention à cet organisme.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 1200 € à la Protection Civile (13 voix POUR – 1 ABSTENTION (Béatrice POISSONNIER indique qu'elle s'abstient du vote en raison du montant de la subvention qu'elle estime insuffisant)

Il est précisé qu'en fonction de l'évolution de la situation, une subvention complémentaire pourra être étudiée par le conseil municipal dans les prochaines semaines.

DINAN AGGLOMÉRATION :

INTÉGRATION DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2021 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité.

Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois. L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération, que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers, que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 29 novembre 2021, après présentation auprès des membres de la Commission

Consultative des Services Publics Locaux, **Le Conseil Municipal prend acte du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, et précise que le rapport sera mis à disposition du public.**

ADOPTION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE

Suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021 – 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

1. Les fonds de concours
2. La dotation de solidarité communautaire (DSC)
3. Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques
4. Le reversement du produit de foncier bâti communal perçu sur les zones d'activités communautaires
5. Le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

1. Concernant les reversements financiers aux communes : L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

2. Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes : L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexée à la présente délibération, ainsi que tout document utile.

CONVENTION DE RÉALISATION DE MISSIONS ENTRE DINAN AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR

Il convient de mettre en place une coopération entre la Commune d'Yvignac-la-Tour et Dinan Agglomération par

le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la liste des prestations pouvant être effectuées par les agents communaux, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence Assainissement et prévoit un paiement forfaitaire selon le type de mission, comprenant, outre le coût horaire des agents municipaux, le coût du matériel utilisé le cas échéant, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention, comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés et accepte les tarifs forfaitaires indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel.

DÉMATÉRIALISATION – ACTUALISATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Ainsi, il est proposé l'établissement d'une nouvelle convention et ses annexes. La convention doit être adaptée à chaque commune en fonction de ce qu'elle souhaite instruire en interne.

Aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dit que la commune souhaite instruire les certificats d'urbanisme d'information (CUa); approuve convention et ses annexes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES

Dinan Agglomération exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences définies par l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence « eaux pluviales urbaines » au sens de

l'article L 2226-1 du CGCT. Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et afin d'assurer la continuité du service public, que les communes membres sont les seules à pouvoir garantir, une convention de gestion des eaux pluviales urbaines a été conclue avec elles, dès le 1^{er} janvier 2020. Celles-ci ont été établies pour une durée de 2 ans, après acceptation préfectorale.

Conséquemment, le patrimoine, les moyens et les flux financiers liés à ces transferts n'ont pas été identifiés lors de la délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines au profit des communes au 1^{er} janvier 2020, il était donc prévu qu'ils soient établis dans le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) fin 2021 et feraient l'objet de délibérations concordantes entre les communes membres et Dinan Agglomération à l'horizon 2022.

Depuis juin 2021, un inventaire est en cours de réalisation par les services techniques de Dinan Agglomération. Compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de cette procédure de transfert, l'organisation ne pourra pas être mise en place dès le 1^{er} janvier 2022.

Il est en effet impératif que soient identifiés et définis :

- Le périmètre d'intervention de Dinan Agglomération,
- Le service public attendu,
- Le patrimoine concerné,
- Les possibilités de coopération avec les communes.

Il convient donc, face au contexte décrit ci-dessus, de proroger la convention initiale d'une durée d'un an supplémentaire, par le biais d'un avenant.

Considérant que la convention conclue pour les années 2020 et 2021 arrivent à échéance ; cette convention doit être prorogée pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines après acceptation des termes par les

parties, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Acquisition d'un PC pour le poste de l'accueil :

Il est indiqué qu'un devis a été demandé pour l'acquisition d'un PC pour le poste de l'accueil. Le devis s'élève à 1439.00 € HT soit 1 726.00 € TTC. L'ordinateur devrait être installé au mois de février.

Tracteur service technique :

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, informe le Conseil Municipal de la panne du tracteur MASSEY-FERGUSON. Les réparations s'élèvent à 4 713.24 € HT soit 5 655.89 € TTC.

Fermeture de la garderie périscolaire :

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC, adjointe, précise au Conseil Municipal que la décision a dû être prise de fermer la garderie périscolaire du 24 au 28 janvier 2022 suite à l'absence du personnel communal touché par le COVID-19. La cantine scolaire a pu être maintenue grâce au volontariat de certains parents d'élèves.

Devis divers :

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, informe le Conseil Municipal du coût de différents travaux à venir sur les bâtiments communaux :

- Remplacement du chauffage de la salle de motricité : 2013.19 € HT soit 2415.83 € TTC.
- Travaux de mise aux normes de sécurité incendie des bâtiments communaux :
 - 373.56 € HT soit 448.27 € TTC pour le remplacement d'extincteurs (salle des fêtes et salle polyvalente)
 - 1002.57 € HT soit 1203.08 € TTC pour le remplacement de bornes autonomes d'éclairage et de sécurité (salle des fêtes, église, école).
- Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal est informé du devis fourni par l'entreprise DENIEL et FILS pour la réfection de l'éclairage de l'église. Ce devis s'élève à 7026.82 € HT soit 8432.18 € TTC.

Contrôle des poteaux incendie :

Monsieur Alain LESLÉ informe de l'obligation pour la commune de prendre un arrêté de défense extérieure contre l'incendie (DECI) recensant les poteaux incendie

existants ainsi que leur état et leur pression. Ce travail est en cours.

Fraternibus :

Madame Christine LAFFICHER LE FLOHIC informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Fraternibus par le Secours Catholique sur le territoire du Pays de Dinan. Ce camion, aménagé et ouvert à tous, propose un accompagnement aux démarches numériques et administratives tout en créant un moment de convivialité. Le Fraternibus fait actuellement escale à Plouasne, Saint-Pôtan, Les Champs-Géraux, Matignon et Plélan-le-Petit.

Christine LAFFICHER LE FLOHIC propose de s'informer sur la possibilité de faire passer le Fraternibus sur la commune. Béatrice POISSONNIER rappelle la date du **23 juin 2022** pour la présentation à la salle des fêtes du service Fraternibus.

Atlas de la biodiversité :

Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint, rappelle que la commune a été retenue par Dinan Agglomération dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la biodiversité ». Dans ce cadre, des réunions ont lieu environ une fois par mois. Mr HAGUET indique qu'un inventaire de la faune et de la flore va être effectué. Dinan Agglomération va également fournir des nichoirs à mésanges et à chauves-souris qui pourraient être installés dans le jardin de l'école. D'autres nichoirs, à chouettes effraies notamment, vont être installés sur la commune. Des graines de jachères fleuries vont être semées en plusieurs lieux.

Route de Broons – RD 793 :

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint rappellent les faïençages apparus sur la route de Broons depuis la fin du chantier en 2018, ainsi que les discussions en cours depuis 2 ans entre les différents partenaires ayant participé au chantier (Maître d'œuvre, entreprise de travaux, antenne technique départementale).

Une réunion a eu lieu le 29 avril 2022. Durant cette réunion, les conclusions du laboratoire LABOROUTE ont été présentées par SARETEC, expert de l'assurance de l'entreprise de travaux SPTP. Les causes de la dégradation rapide de la route ont pu être avancées (couche de grave insuffisante ou absente, une purge non faite ...) sans que la responsabilité exclusive d'un intervenant ait pu être identifiée.

A l'issue de cette réunion, et afin d'éviter un contentieux juridique coûteux et chronophage, il a été convenu que l'entreprise SPTP allait établir un devis actualisé des travaux à effectuer pour la reprise de la route. Ce devis

sera présenté lors d'une prochaine réunion fixée le 2 juin 2022. À l'issue de cette réunion, il devrait être convenu, à l'amiable, de la part des travaux prise en charge par chaque intervenant pour la reprise de la route.

Saison culturelle de Dinan Agglomération :

Monsieur le Maire indique que Dinan Agglomération a fait le choix de délocaliser une partie de sa saison culturelle en programmant des représentations dans les communes membres de la communauté d'agglomération.

Madame Claudine LUCAS, adjointe, indique qu'à cette occasion, une représentation aura lieu à la salle des

fêtes d'Yvignac-la-Tour le **6 octobre 2022**, pour le lancement de la saison culturelle. Le spectacle « Florence et Mustafa » sera suivi d'une présentation de la saison culturelle 2022/2023.

Installation d'antennes-relais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise FREE va installer deux antennes relais : la première dans le secteur de Médrel/Guillier et la seconde dans le secteur de la Haute Boissière.

TARIFS DE LOCATION DE SALLES 2022

Des demandes ont été reçues en mairie pour louer la salle des fêtes et la salle polyvalente à la journée. Or, la délibération n°16/12/2021-04, adoptée le 16 décembre 2021 ne prévoyait pas de tarifs de location à la journée.

Le Conseil Municipal décide de modifier **les tarifs de location de salles comme suit :**

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES		
	2022	
	Commune	Extérieur
Week-End (mariage, communion, baptême, banquet ...)	200 €	400 €
Soirée	140 €	275 €
Journée	120 €	240 €
Réunion	0 €	70 €
Apéritif	40 €	70 €
Chauffage	80 €	80 €
Caution	400 €	400 €
Nettoyage 40 € / heure en cas de besoin de nettoyage complémentaire		
Les associations bénéficient d'une location à titre gratuit par année, le chauffage restant à leur charge		
A noter : la salle des fêtes est louée sans vaisselle, ni lave-vaisselle.		

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
	2022
Apéritif	45 €
Soirée	75 €
Journée	60 €
Week-end	110 €
Chauffage <i>(Le chauffage sera facturé pour toutes les locations dans la période du 01/11 au 31/03. 20 € pour une soirée et 40 € si week-end)</i>	20 €
Caution	100 €
Associations	Gratuit
Il est rappelé que la salle est réservée aux associations et habitants de la commune et qu'aucun appareil de cuisine ne peut être utilisé dans la salle.	

LES TRAVAUX REALISES OU EN COURS

Travaux réalisés ou planifiés à l'école :

Nous avons procédé à l'installation d'un appareil de chauffage supplémentaire dans la cantine afin de garantir une température acceptable et résoudre durablement les problèmes de chauffage que peuvent générer des températures extérieures basses. (Coût 2415€ TTC)

Une étude est également en cours pour remplacer les deux accumulateurs chauffants actuels par un appareil plus approprié et moins énergivore.

Les dalles de sol de la cantine présentent un véritable problème d'adhérence. Nous avons donc fait le choix de faire poser un revêtement de type linoléum (grand passage)

Le coût de cette opération est de 7362€ TTC et sera exécutée par l'entreprise MIRIEL durant les vacances estivales.

Travaux prévisionnels maison des assistantes maternelles :

La toiture du bâtiment sera remplacée par l'entreprise NOGUES, le montant des travaux s'élève à 17 611.48 € TTC.

Afin de mieux maîtriser les dépenses de chauffage et pour éviter les déperditions liées principalement au mauvais état des portes et fenêtres, nous étudions aujourd'hui le remplacement de ces dernières. Nous candidaterons au programme ORECA (Opération de Rénovation Energétique en Côtes d'Armor) proposé par le SDE22 et tenterons d'obtenir une subvention qui nous permettrait d'effectuer ces travaux.

L'isolation des combles sera réalisée en régie,

Travaux prévus à la salle des fêtes

Au fil des années, le parquet a fini par présenter des signes d'usures, il devient difficile à entretenir. Dans ce cas la rénovation de ce dernier, constitue une solution. De ce fait, une opération de vitrification de ce dit parquet interviendra du 10 au 19 septembre.

A noté que la salle des fêtes ne sera donc pas disponible le temps des travaux.

Travaux réalisés et planifiés à l'Eglise

Nous avons obtenu différentes aides :

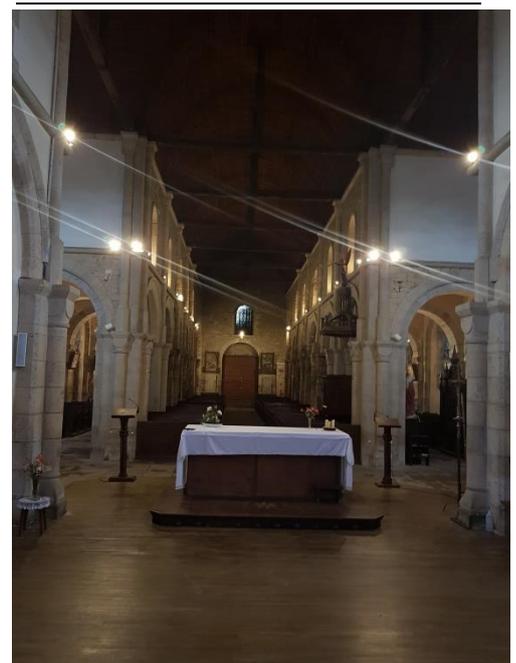
- Subvention départementale : 3 602 €
- Subvention régionale : 5 402.18 €
- Subvention Etat - DRAC : 18 008.00€ (reçue sur exercice 2021)

Ce qui nous a permis d'accomplir les tâches suivantes :

La société Moulec, spécialisée dans la restauration des monuments classés est intervenue d'une part pour jointoyer les murs et contreforts côté Est (coût 27224€ TTC) mais aussi pour réaliser la réfection de deux portes (coût 8782€).

L'une d'elle côté parking a été remplacée, la seconde a été restaurée. La société Piedvache Décoration interviendra dans l'année, afin de réaliser les peintures des portes. (Protection de type peinture à l'huile comme demandé par l'architecte des bâtiments de France).

Nous avons mandaté une première société chargée de résoudre les problèmes d'éclairage. Malgré plusieurs injonctions, cette dernière ne semblait pas motivée pour intervenir...La commande étant de fait caduc, nous avons fait appel à la SARL DENIEL qui a effectué cette tâche pour un montant de 6807€ TTC.



Pour rappel, tous les travaux qui concernent ce monument classé comme le type d'éclairage, l'intensité, la couleur du halot lumineux, doivent être faits dans le respect des préconisations de l'architecte des bâtiments de France et ne sauraient être réalisés selon les souhaits des uns et des autres...

Travaux restaurant « Les Templiers »

Suite à des infiltrations au niveau de la salle de restaurant, le chéneau de toiture situé à l'arrière a été remplacé par l'entreprise NOGUES pour un montant de 2910€ TTC. (Un chéneau de toit est un conduit intégré à la base d'une toiture pour recueillir les eaux de pluie)

Une anomalie de fonctionnement du bac dégraisseur nous a été signalée. A ce titre, l'entreprise Haouisée a procédé au remplacement de ce dernier. La dépense s'élève à 4894€ TTC.

Travaux route de Dinan

Même si des plantations sont encore à prévoir pour l'hiver prochain, on peut estimer que les travaux de la route de Dinan sont enfin terminés. Ces quelques mois ont pu paraître long à certains, mais les travaux engagés étaient conséquents pour les 2 entreprises titulaires du marché : Eurovia pour la partie voirie et Nature et paysage pour les aménagements paysagers. Celle-ci interviendra en fin d'année pour planter les arbres prévus de chaque côté de la voie à l'entrée du bourg, et remplacer les plantes qui n'auraient pas résisté à la sécheresse du mois de mai.

Pour rappel :

- Réseau d'eau pluviale : 155 000 €
- Chaussée, Terrassement et enrobé : 248 000 €
- Signalisation : 26 000 €
- Supplément bordures granit : 11 000 €
- Aménagement paysager : 92 000 €



Dinan Agglo a profité des travaux en cours pour créer une aire de covoiturage et refaire la voirie dans la zone artisanale.



Travaux route de Broons

Comme vous avez peut-être pu le constater, des dégradations sont apparues sur la chaussée rue Duguesclin ; très importantes au niveau de l'écluse, mais également sur une grande partie de la longueur entre le cimetière et le carrefour des Frères Bouillon.

Ces défauts ne cessant de s'aggraver, la décision a été prise de refaire l'intégralité de la chaussée, mais la question qui a animée nos nombreuses réunions a été de savoir qui allait prendre à sa charge le coût des travaux, c'est finalement le Département et l'entreprise SMTP (qui a réalisé les travaux) qui vont payer, il ne va rester à la charge de la commune que les travaux de signalisation horizontale. Si tout se déroule comme prévu, ces travaux devraient avoir lieu au début d'automne prochain : une semaine de fermeture à prévoir.

Travaux site de la forge

L'aménagement du centre bourg va débiter à l'automne, les premiers travaux vont consister dans un premier temps à démolir les bâtiments situés derrière l'actuelle boulangerie. Une fois ceux-ci démolis, débiteront les travaux de construction de 3 logements neufs ainsi que la rénovation de 2 logements au-dessus des commerces. Ce chantier sera à la charge du bailleur social HLM La Rance.

La commune se chargera de la fusion des 2 cellules commerciales existantes, la boulangerie et l'ancienne boucherie. A l'arrière un nouveau fournil permettra à terme d'accueillir un boulanger/pâtissier qui fabriquera sur place.

Les travaux nous obligent à **déplacer provisoirement la boulangerie dans l'ancienne Poste**. Les horaires actuels d'ouverture seront conservés. Si la date du déménagement n'est pas encore arrêtée, il aura lieu **avant fin octobre**.



Inauguration route de Dinan

Vendredi 24 juin a eu lieu l'inauguration de la route de Dinan avec la participation de Mme Le Houërou, sénatrice des Côtes d'Armor ; de M. Lécuyer, président de Dinan Agglo, de Mme Gorée-Chapel et M. Chevalier, conseillers départementaux, les maires et élus des communes voisines, les présidents des syndicats ; ainsi que les riverains. Après la visite et les discours, un pot a été offert.



ETAT CIVIL



Naissances

11 février : COLOMBEL Alba
 21 février : FAVEAU Marius
 2 avril : BIDAUT PONSIN Aloïs
 30 avril : LUCAS Yanis
 2 mai : BELOT Arthur
 11 mai : PIRON Inaya



Mariages

30 avril : DAS NEVES Laëtitia et CARDOSO CALDEIRA Carina
 21 mai : BECK Didier et FRANCESCHI Anne-Isabelle
 28 mai : BEZARD Maxime et CAILLON Tiffany
 12 juin : PARNAUDEAU Olivier et LEBIGUE Sandie

Décès



31 décembre : LUCAS Robert
 1 janvier : BOIXIERE Pascal
 3 janvier : CRESPIEUX Ginette
 8 janvier : DRUART Marc
 13 mars : DOUARD Jean-Claude
 6 avril : AVELINE Robert
 11 avril : AUBRY Rémi
 12 avril : DAGONNEAU Claude
 27 avril : CAVYN Germaine
 4 mai : DESPRES Denise
 2 juin : MEAL Louis
 3 juin : TAILLARD Simone

URBANISME

La Croix Neuve :	Bergerie avec panneaux photovoltaïques
Rue de l'Eurmelette :	maison d'habitation
Le Bas Lannouée :	extension maison d'habitation
12B Couaclé :	garage
1 rue du 8 mai 1945 :	changement d'ouvertures
Le château :	centrale photovoltaïque
28 Quesseul :	Carport
Le Bas Lanouée :	clôture
57 Kerneuf :	création d'une ouverture
15 rue de l'If :	clôture
Tréléé :	remplacement des ouvertures
6 Tréléé :	remplacement ardoise toiture garage
3 le Vau Pitou :	création de deux vélux
1 Tréléé :	clôture
6 les Champs Boulard :	clôture

PROPOSITION D'UNE MUTUELLE SANTE :

Sollicité par le groupe Axa, le conseil municipal a répondu favorablement à l'offre de complémentaire **santé communale** :

Il s'agit d'une offre accessible à tous, quel que soit l'âge et sans questionnaire médical : retraité, agriculteurs, professionnels, employés communaux, salariés sans contrat santé obligatoire, demandeurs d'emploi.

Une offre simple et adaptée à chacun :

5 niveaux de garanties

3 options/renforts

- Des tarifs réduits pour gagner en pouvoir d'achat
- Un conseiller de proximité
- Pas de questionnaire médical
- Pas d'avancement de frais grâce au réseau de partenaires (optique, dentaire et audio).
- Une offre implantée dans de nombreuses communes

Depuis le 1er décembre 2020, il est possible de résilier son contrat à tout moment et cela n'entraîne aucun frais pour l'assuré.

Madame Marie HENRY sera présente au bureau d'accueil de la mairie.

Dates des permanences :

Mardi 26 juillet de 9h à 18h

Jeudi 15 septembre de 9h à 18h

Mardi 11 octobre de 9 à 18h

Jeudi 10 novembre de 9h à 18h

Mardi 6 décembre de 9h à 18h.

Elle vous invite dès à présent à prendre rendez-vous avec elle au [06 98 96 52 35](tel:0698965235) ou par courriel marie.henry@axa.fr

Atlas de la biodiversité

Recensement des chiroptères (chauves-souris)

Celui-ci a été effectués dans la commune au début juin, principalement dans les bâtiments communaux (église, chapelles, salle polyvalente), mais également dans plusieurs villages.

2 espèces ont été plus particulièrement rencontrées :

La pipistrelle commune (le bourg, la ville es rayes, la roche, Coetcouvran, ...)

Elle fréquente tous les milieux, les zones fortement urbanisées comme les maisons à la campagne. Pour la chasse, elle préfère les zones humides, les jardins et les parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Elle est capable de s'alimenter autour des éclairages publics.

Une Pipistrelle peut ainsi engloutir plus de 2 000 moustiques en une nuit.

Caractéristiques :

- Tête et corps : 37 mm à 45 mm
- Envergure : 192 mm à 254 mm
- Poids : 4 g à 7 g



Le petit rhinolophe (Le vau pitou, Garrouet, ...)

D'une taille similaire à la précédente, elle était autrefois une des chauves-souris les plus fréquentes d'Europe, mais est devenu très rare durant ces dernières décennies, et représente une des espèces animales ayant le plus souffert de la pollution et de la transformation des habitats par l'agriculture intensive et la rénovation de bâtiments anciens.

Le Petit Rhinolophe capture généralement ses proies en vol, avec sa gueule ou ses ailes, en glanant les insectes posés sur le feuillage. Il pratique l'affût plus rarement, et a même été observé chassant à pied, sur les pentes d'un toit.

Son nom s'explique par la forme particulière de son nez



Jachère fleurie

Tout simplement pour faire jolie, mais également pour favoriser les insectes pollinisateurs, 2 jachères fleuries ont été implantées avec des espèces de fleurs mellifères, l'une dans le nouveau lotissement le long de la route de Languédias, l'autre le long du nouveau sentier descendant à l'étang.

Malheureusement, vous n'allez pas voir beaucoup de fleurs car ces jachères ont été implantées au mois de mai sur un sol déjà sec, et n'ont pas eu de pluie pendant plusieurs semaines, mais vous pourrez y admirer la vivacité des mauvaises herbes.

Nichoir à oiseaux

Différents nichoirs ont été offert par Dinan Agglo : un nichoir à mésange qui a été installé près de l'église et un nichoir à chauve-souris installé sous le préau de l'école. Les élèves de l'école ont également fabriqué un nichoir à mésange installé près du jardin botanique, ainsi que des refuges à insectes.

Un nichoir à chouette effraie (appelée également dame blanche ou effraie des clochers) a été fabriqué pour être installé dans la tour de l'église. Plusieurs nids naturels (ou ont eu lieu des couvées) ont d'ailleurs été recensés dans la commune (Coetcouvran, le vau pitou, Kervalan, ...). Un nichoir à faucon crécerelle a également été installé sur un bâtiment agricole.



Ces nichoirs ayant été installé tardivement, ils ne seront peut-être pas utilisés cette année, mais espérons qu'ils le seront dans les années futures.

Balade naturaliste

Une balade a été organisée fin mai afin de faire découvrir la faune et la flore de notre commune, celle-ci animée par Gaël Lechapt a eu lieu sur le sentier pédestre bordant le ruisseau de Kerneuf après l'étang. Gaël étant plus particulièrement passionné par les insectes, une vingtaine de personnes ont pu découvrir les libellules, papillons et autres petits animaux volants ou rampants.



Les divagations d'animaux : responsabilité des propriétaires et des maires

Nous voulions redire que nos animaux de compagnie sont toujours les bienvenus et appréciés mais il y a des règles de vie en communauté qui sont aussi valables pour la vie des animaux et en particulier pour leurs déambulations. La mairie est aussi responsable devant la loi pour recueillir tout animal qui divaguerait sur la commune et gère un contrat avec une fourrière (adresse à la mairie)



Chien errant : définition

On entend par chien errant, un chien qui est laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître. Cette situation est interdite en France et est punie d'une contravention de deuxième classe. Seules exceptions : les chiens en action de chasse ou en garde de troupeaux peuvent s'éloigner de plus de 100 m de leur propriétaire sans être considérés comme en état de divagation.

Une loi a été consacrée à ces chiens errants, celle du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, bien connue pour son volet « chiens dangereux ».

La fourrière, un passage obligé pour tous les chiens errants

Cette loi stipule que la gestion des chiens et chats errants est du ressort du maire. Ce dernier, tout comme les propriétaires d'un domaine privé dès lors qu'un animal qui a échappé à son gardien ou que celui-ci laisse divaguer, fait saisir les animaux et ces derniers sont conduits à un lieu de dépôt la fourrière communale.

Le propriétaire devra alors prendre contact avec celle-ci et régler les frais pour récupérer son animal.

La responsabilité des propriétaires d'animaux errants

L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.

Du statut de chien errant à animal abandonné

A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire auprès du maire de la commune où l'animal a été saisi, il est alors considéré comme abandonné. Il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer selon plusieurs modalités : le garder en fourrière, le céder à des fondations ou associations de protection des animaux ou le faire euthanasier.



Les **chiens susceptibles d'être dangereux** sont classés en 2 catégories : chien de garde et de défense et chien d'attaque. Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, identification, évaluation comportementale du chien, etc.

Vous devez tenir votre chien en laisse et lui mettre une muselière lorsque vous circulez sur la voie publique

Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.



UNE RÉDUCTION ET UNE VALORISATION DES DECHETS VERTS DES COMMUNES

Aujourd'hui, un habitant de Dinan Agglomération produit 787 kg de déchets par an. En globalité, 81 000 tonnes de déchets sont collectées par an sur Dinan Agglomération. Cette quantité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+ 12 000 tonnes entre 2010 et 2020, hausse principalement alimentée par les augmentations de tonnages en déchèteries).

Dinan Agglomération se trouve face à 5 problématiques majeures :

- Des quantités importantes de déchets et une augmentation continue des coûts de collecte et de traitement des déchets
- Des collectes à optimiser
- Une hausse de la fiscalité pour le traitement des déchets (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP)
- Une baisse des recettes de vente de matériaux
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1^{er} janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération

Dans ce contexte, Dinan Agglomération travaille sur un projet de refonte de sa politique déchets afin de définir les grandes orientations de service pour demain en donnant la priorité à la réduction des déchets.

Les déchets végétaux, un des gisements prioritaires pour la réduction des déchets :

- 1 / 4 des déchets collectés sont les déchets végétaux déposés en déchèteries, soit 21 286 tonnes et 206 kg/hab/an¹.
- Les déchets végétaux coutent 450 000€/an pour leur traitement.
- Les déchets végétaux municipaux représentent environ 15% des apports globaux (63% proviennent des ménages et 22% proviennent des professionnels du paysage).

L'une des volontés de Dinan Agglomération est d'accompagner les communes vers une réduction à la source et une valorisation totale des déchets végétaux à l'échelle locale en compostage, paillage, mulching, broyage... et ainsi permettre de limiter l'entretien, de favoriser la biodiversité et d'éviter des allers-retours en déchèterie.

Afin d'encourager ces pratiques, il a été proposé fin 2021 un **fonds de concours « le défi Val-vert »** destiné à soutenir les initiatives communales exemplaires, en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèterie, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants. Le taux de participation dans le cadre du fonds de concours est de 30% du montant HT, plafonné à 5 000 € / commune / an. Des formations sont aussi proposées aux communes pour les accompagner.

L'objectif assigné à cette démarche est la fin de l'accès aux déchèteries pour les déchets végétaux communaux à horizon janvier 2023.

BRICOLAGE ET JARDINAGE : RAPPELS DES HORAIRES

Le bruit est lui aussi une incivilité lorsqu'il est excessif et provoque une gêne. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers sont susceptibles de causer une ***gêne pour le voisinage*** en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie électrique...) ne sont tolérés que dans les tranches horaires suivantes :

Jours ouvrables	8h30 - 12h00	13h30 – 19h30
Samedis	9h00 – 12h00	15h00 – 19 h 00
Dimanches et jours fériés	10h00– 12h00	

Source : extrait de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990. Art 4.

À noter que toute infraction constatée peut faire l'objet d'une verbalisation par la gendarmerie nationale...

BRULAGE : rappels

Il est interdit :

- de brûler des déchets verts à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations existent pour les agriculteurs : une demande doit être faite en mairie auparavant.

Que faire de ses **déchets verts** ?

- les utiliser en **paillage** ou en **compost** individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- les déposer conformément aux règles mises en place par la commune à la déchetterie à Broons.

INFOS REGION



Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Il existe des sites frauduleux, utilisant un aspect graphique ressemblant aux sites gouvernementaux, proposant les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût plus élevé. Afin de vous informer correctement sur le prix ainsi que sur les étapes à suivre veuillez consulter [ce guide](#).

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les [démarches à suivre](#).

Si vous rencontrez des difficultés à effectuer votre demande via l'ANTS, il est possible de s'orienter vers un garagiste agréé par la préfecture pour effectuer vos démarches (Carte grise, [démarches automobile](#) ...).



Le conseil municipal a le plaisir de vous présenter Prof Express, numéro 1 du soutien scolaire en ligne à destination de familles. Comme vous, nous sommes soucieux que nos enfants réussissent au mieux sur le plan scolaire afin qu'ils puissent trouver leur orientation professionnelle et s'épanouir... Complet, disponible et accessible (facile d'utilisation), ce service répond à l'ensemble des besoins de l'élève et du parent autour de la scolarité.

Aussi, à la rentrée prochaine, nous vous proposerons ce support numérique.

Prof express, c'est quoi ? C'est un soutien scolaire en ligne personnalisé. Des enseignants en ligne (par visioconférence ou par téléphone), issus de l'Education nationale, aident les élèves à surmonter leurs difficultés scolaires : aide aux devoirs, préparation d'un exposé... Prof Express c'est aussi des ressources pédagogiques et la possibilité d'obtenir l'aide d'un documentaliste en ligne pour mieux préparer un exposé.

Vous y trouverez :

- + Des révisions pour le bac et le brevet. Pour réviser en toute sérénité avec des fiches de cours, de méthodes, des sujets corrigés et des exercices...
- + Douze matières sont mises à disposition : • Français • Mathématiques • Anglais • Philosophie • Géographie • Histoire • Physique • Chimie • SVT • Allemand • Espagnol • Italien

Toutes les ressources pédagogiques sont disponibles en illimité, 7j/7, 24h/24. Il y en a des milliers : fiches de cours, exercices et corrigés, quizz, audios, vidéos. Plus de 2500 cours en vidéos...

- + Pour les plus jeunes, des histoires (à lire ou à écouter), des comptines, des chansons, de l'anglais, des courts-métrages, des fiches nutrition... sont accessibles. Il y a plusieurs contenus ludiques. Aussi, des fiches pratiques et des vidéos sélectionnées

Quand ? Tous les soirs de 17:00 à 20:00, du lundi au dimanche (sauf le vendredi)

Où : chez soi et grâce à son identifiant, on peut se connecter partout où on est.

Pour Qui ? Pour tous les élèves, du CP à la Terminale, un accès gratuit et illimité.

Comment cela fonctionne-t-il ? L'élève se connecte, via internet, sur le site grâce à un code d'accès personnalisé. Suivant ses besoins, il peut choisir de poser ses questionnements et échanger avec le professeur par téléphone ou en visioconférence. Il peut consulter librement tous les différents supports d'aide.

Comment y accéder ?

A la rentrée de septembre, nous vous ferons parvenir les modalités par écrit. La mise en place de « prof express » est un service proposé aux familles Yvignacaises, à l'initiative de la municipalité. Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit juste de justifier de votre domicile sur la commune. Un identifiant personnalisé vous sera remis afin de pouvoir vous connecter. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent utiliser cette plate-forme.

Est-ce payant ? La mairie d'Yvignac-la-Tour souhaite soutenir ce projet. Au final, les élèves sont aidés en ligne sans coût direct pour les parents ! Pour autant et pour informations, ce service n'est pas gratuit et à une prise en charge totale de la mairie pour un coût annuel de 1305 Euros.

Nous sommes impatients de vous voir profiter de ce service et espérons qu'il vous séduise autant que nous.



Fraternibus

La commune a souhaité engager une réflexion autour du projet FRATERNIBUS géré par le secours catholique et DINAN agglo.

Ceci a été validé lors d'un conseil municipal en Mars 2022

Ce bus sillonne déjà dans les communes de Plélan le Petit, Matignon, Les champs Géraux, St Potan.



Dans ce bus :

Des bénévoles seront disponibles pour échanger avec les personnes de la commune qui le souhaitent, à plusieurs niveaux :

- maintenir des liens d'échange** (accueillir-discuter-prendre le café)
- accompagner les démarches administratives** (écoute des difficultés, donner des éléments pour se servir de lieux de ressource...)
- proposer des ateliers numériques** (aide sur les difficultés avec l'ordinateur, démarches ...)

Une rencontre a eu lieu le 23 juin de 14h à 15h30 auprès du Club des Aînés (club de la tour d'Yvignac) pour permettre de présenter ce projet. Marion Bigot (chargée de mission Fraternibus- délégation des Côtes d'Armor) a présenté le projet et les actions menées sur le territoire, un temps d'échange et de questions a eu lieu ensuite :

Ce qui ressort des échanges, c'est qu'il peut y avoir de l'intérêt sur cette forme de proposition, les questions ont fusé progressivement et la visite du petit bus a permis à certains et certaines de continuer à poser des questions sur le fonctionnement, sur la périodicité, sur à qui cela s'adresse et parler de certaines situations problématiques.



Un questionnaire reste disponible à la mairie pour mesurer vos attentes sur la commune (aide aux démarches, utilisation d'internet et un lieu d'échange pour les citoyens) N'hésitez pas à le remplir et le ramener ensuite pour que nous puissions collecter vos avis

Les personnes qui souhaiteraient rejoindre l'équipe de bénévoles pour accueillir dans le Fraternibus sont les bienvenues :

Il faudrait 4 à 5 personnes qui soient plus à l'aise dans l'écoute, l'accueil, d'autres qui se débrouillent en informatique, d'autres qui peuvent aider pour les démarches administratives, aussi pour relayer le chauffeur pour conduire le Fraternibus.

Dates de démarrage :

Fraternibus sera sur la commune, le **jeudi 22 Septembre 2022 et le 6 Octobre 2022** (nous avons retenu ce créneau pour l'instant)

- **de 9h30 à 10h30**, nous sillonnerons les hameaux de la commune et pourrons vous rencontrer à cette occasion.

-**A partir de 11 h** le bus stationnera sur la place des Terres Neuvas.

Ensuite tous les 15 jours (semaines paires), le bus stationnera de 9h30 à 12h30 sur la place devant l'église.

En espérant que cette démarche puisse servir en toute simplicité et fraternité à chacun et chacune.

Lirici : le réseau des bibliothèques de Dinan Agglomération

29 bibliothèques du territoire de Dinan Agglomération se mettent en réseau pour créer LIRICI.

Le réseau Lirici, c'est...

- 29 bibliothèques (municipales ou intercommunales), des lieux de ressources et de partage, ouverts à tous.
- Plus de 40 bibliothécaires salarié.e.s et 150 bibliothécaires bénévoles pour vous accueillir.
- Des expositions, des lectures, des rencontres, des ateliers, des spectacles réguliers.
- 270 000 livres, magazines, Cd, DVD, vinyles, partitions, liseuses ou manuscrits du XVe siècle à découvrir.
- 1 seule carte pour emprunter dans toutes les bibliothèques.
- 1 site internet pour consulter toutes les informations pratiques et suivre l'actualité des bibliothèques : lirici.dinan-agglomeration.fr
- 1 application mobile pour gérer ses prêts et consulter le catalogue "MyBibApp"



Connaissez-vous « La Maison Escargot » à Plédéliac ?



Ce lieu unique, associatif, à taille humaine, reçoit des ENFANTS, JEUNES en situation de handicap et depuis peu des ADULTES victimes d'AVS, Parkinson, Sclérose en plaques afin de les faire progresser vers l'autonomie.

Tout au long de la journée/demi-journée/2h/1h (à votre convenance) vous serez pris en charge par nos 2 CONDUCTEURS (rééducateurs spécialisés en Education Conductive *diplômés de l'institut Pétö à BUDAPEST*) dans un cadre bienveillant et rien que pour vous.

Vous bénéficierez d'un programme adapté pour palier à vos différents besoins en rééducation (équilibre, motricité fine, marche ...)

Soyez curieux et appelez-nous pour en savoir plus, en attendant allez visiter nos différentes pages et sites :

www.lamaisonescargot.fr lamaisonescargot.over-blog.com



La Maison Escargot – 4, rue de Penthièvre – 22270 PLEDELIAC
Lamaisonescargot@orange.fr 06 99 91 25 04

Pour accueillir vos enfants :

Maison d'assistantes maternelles Breizh Poppins : 09 80 38 47 97

Assistantes maternelles :	ADJOUR Hanane	15 rue du Vieux Manoir 09.84.41.92.81
	FRANÇOIS Dulcey	3 rue des portes 06.33.82.26.75
	HAUTIERE Murielle	25 le Manoir 02.96.86.00.33
	LEMASSON Audrey	41 rue de Rophemel 02.96.27.69.89
	LUCAS Christelle	1 chemin de l'Île Marais 02.96.86.06.83

Quelques idées pour les vacances :

DINAN

Dinan possède près de 115 maisons à pans de bois, héritage de son passé médiéval !

Bâti au XIV^e siècle, le château de Dinan, devenu un musée, abrite des collections d'art et d'histoire. Il est constitué de trois parties : la porte du Guichet, le donjon et la tour de Coëtquen.

Insolite, la basilique Saint-Sauveur, du XII^e siècle, n'a jamais été achevée. Ce monument religieux allie les influences byzantine, perse et romane, et abrite le cœur de Bertrand Du Guesclin.

Pour une belle vue sur la ville et la Rance, direction la tour de l'Horloge : du haut de ses 46 mètres, cet édifice du XV^e siècle, ouvert d'avril à septembre, est le point culminant de la cité.

Pas de musique celtique sans harpe... c'est aussi à Dinan qu'il est possible de visiter la Maison de la Harpe - Ti an Delenn. Les enfants peuvent même participer à des ateliers pour découvrir l'instrument.

Au musée Yvonne Jean-Haffen, situé dans la demeure de cette artiste peintre qui en a fait don à la ville, près de 5 000 dessins, peintures, céramiques sont exposés, qui présentent son œuvre.

Le musée du Rail séduira les plus jeunes, et ceux qui ont gardé une vieille passion pour leur train électrique...

VOYAGEZ AU CŒUR DU TEMPLE DE MARS à CORSEUL

Le Centre d'Interprétation du Patrimoine Coriosolis accueille petits et grands pour vivre une expérience virtuelle au cœur du Temple de Mars !

En immersion 360° grâce à des lunettes de réalité virtuelle, suivez les pas de Leilus, jeune gallo-romain coriosolite et participez à une cérémonie dans le plus vaste sanctuaire de Bretagne comme si vous y étiez ! Une façon ludique et originale de découvrir le site et la vie des habitants de Corseul dans l'Antiquité.

Directement sur place, au pied des ruines du Temple de Mars, en visite libre ou guidé par un médiateur, parcourez le site à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette et visualisez l'édifice tel qu'il était il y a plus de 1800 ans !

Expérience en réalité virtuelle – CORIOSOLIS – Rue César Mulon - 22130 Corseul - Accessible à partir de 7 ans aux horaires d'ouverture. Entrée – 5 € plein tarif / 3€ tarif réduit

Expérience en réalité augmentée – Temple de Mars – Le Haut Becherel - 22130 Corseul - Accès libre toute l'année ou visite guidée selon programmation.



LE CHATEAU DE LA HUNAUDAYE A PLEDELIAC

Presque en ruines et racheté par l'Etat en 1930, le château a été restauré et ouvert à la visite. Après avoir emprunté un petit chemin, vous franchirez le pont-levis, en admirant de l'extérieur les cinq tours et leurs systèmes défensifs, et les courtines qui les relient. Une fois dans la cour intérieure, place aux cuisines, aux caves, à la salle seigneuriale et à la chapelle.



Un film en 3D permet de comprendre l'histoire de cette forteresse. Des bornes et tablettes tactiles proposent de découvrir les lieux à différentes époques, en remontant le temps. Des expositions temporaires, des spectacles et des parcours nocturnes animent les temps de visites.

Pour les fans de mystère et d'insolite, le château serait hanté. Une raison supplémentaire d'y faire une halte !

LE GRAND AQUARIUM DE SAINT-MALO



Avec ses neuf univers différents, le Grand Aquarium de Saint-Malo, à deux pas de la légendaire cité corsaire, est l'un des plus importants de France.

Embarquez dans un grand voyage sous les mers et partez à la rencontre des quelque 10 000 poissons, représentant plus de 600 espèces évoluant sous tous les climats.

LA CITE DU LIVRE A BECHEREL

Village de caractère aux maisons de granit, Bécherel est aujourd'hui la Cité du Livre, comme en témoignent les nombreuses librairies qui jalonnent les rues du village et les nombreuses festivités liées à l'univers du livre.

La Fête du Livre, à Pâques ; la Nuit du Livre, le deuxième samedi du mois d'août ; Lire en Fête, en octobre ; le marché du Livre, le premier dimanche de chaque mois, sont autant d'événements qui animent le village.

PARC ZOOLOGIQUE & CHATEAU DE LA BOURBANSAIS à PLEUGUENEUC

Son Château (XVI et XVII) et ses Jardins, classés Monuments historiques. **Pour une sortie en famille à 30 mn d'Yvignac.** Lieu exceptionnel, dans un cadre naturel, pour admirer en semi-liberté, plus de 60 espèces d'animaux. Parc récréatif autant qu'éducatif. La Bourbansais appartient à cette génération de parcs animaliers soucieux de la préservation des espèces et des milieux naturels. **Le parc participe à différents EEP (Programmes d'Élevage Européen),** véritables projets scientifiques de sauvegarde et de gestion des populations animales menacées d'extinction dans la nature. Retrouvez-les tout au long de votre promenade : atèles de Colombie, tamarins, tigres de Sibérie, aras Hyacinthe, tamanoirs géants, géladas d'Éthiopie... . La Bourbansais, un **parc animalier en Bretagne, des visites de Château et de jardins,** une vraie idée de sortie en famille ou sortie pour enfants.



LA COTE D'EMERAUDE



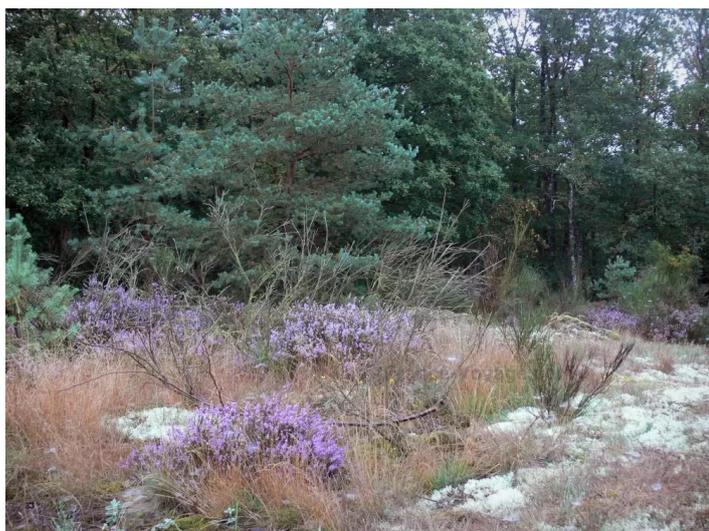
Longue d'une quarantaine de kilomètres, la Côte d'Émeraude se situe sur la côte nord de la **Bretagne**, entre **Cancale** et le **cap Fréhel**. Son appellation provient de la couleur émeraude de la mer.

Cette magnifique partie littorale bretonne se savoure à pied, à cheval, à vélo... c'est le paradis des randonneurs ! 350 kilomètres de sentiers y sont balisés, dont le GR34.

L'été, toutes les activités nautiques et de plein air, et même des séjours en thalassothérapie, attendent les vacanciers dans les stations balnéaires, comme **Dinard, Saint-Malo, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire** ou encore Saint-Coulomb, et sur les belles plages de sable fin...

LA FORET DE PAIMPONT

À 50 kilomètres au sud d'Yvignac se trouve la plus emblématique des forêts du Morbihan : la forêt de **Paimpont**. Peut-être que ce nom ne vous dit rien mais pourtant c'est un lieu empreint de légendes depuis plusieurs siècles déjà. Merlin, la fée Viviane ou encore les chevaliers de la Table Ronde auraient foulé cette terre. Vous l'avez deviné, la forêt de Paimpont n'est autre que la forêt de Brocéliande que l'on retrouve dans les récits de Chrétien de Troyes. Parcourez la forêt à la recherche des sites liés aux personnages légendaires comme le tombeau de Merlin, la fontaine de Jouvence et le Val sans retour. Pour les curieux et les connaisseurs, le Centre de l'Imaginaire Arthurien, installé dans le **château de Comper**, sur la commune de **Concoret**, vous plongera directement dans la vie du roi Arthur et de sa quête du Graal.



La forêt de Paimpont est un espace naturel remarquable qui se trouve être le plus grand massif forestier de **Bretagne**. Sa grande diversité de paysages - landes, sous-bois de chênes et de hêtres, étangs - abrite une faune variée où cerfs, chevreuils, sangliers et oiseaux migrateurs évoluent en toute quiétude. La forêt possède par ailleurs des sites mégalithiques comme le tombeau du Géant ou les menhirs de **Monteneuf**. Vous y trouverez également l'une des plus anciennes chapelles de Bretagne, celle du prieuré Saint-Étienne de **Guer**, qui se visite en été seulement, et le **château de Trécesson** datant du XV^e siècle. Ne manquez pas non plus de faire un détour du côté du village de Paimpont dont l'église abbatiale du XIII^e siècle borde joliment l'étang.



Spectacle gratuit le 18 Août
à l'étang de Kerneuf

Ils arrivent au rythme de l'eau, on pourrait presque penser qu'ils imposent leur rythme à l'eau. Ils arrivent de loin, peut-être depuis longtemps, ensemble.

Ils ont décidé de débarquer ici, mais pas forcément tout de suite, il leur reste à faire encore quelques incontournables préparatifs, importants et dérisoires.

Ça raconte l'instabilité, la grande nécessité de s'accrocher et de se soutenir.

La paisible apparence des tempêtes intérieures.

Le besoin de garder le cap quand tout vacille sous le poids de la certitude. C'est du cirque, du risque, de l'humidité et une grande humanité.



A L'ECOLE

Un peu d'aide...et notre jardin se transforme

Les aînés de la commune sont venus nous prêter main-forte dans notre jardin. Ils nous ont aidés à transporter de la terre dans nos carrés potagers, à désherber et à bêcher nos plates-bandes, et à planter agapanthes et muguet.

Merci à eux pour leur aide, à Monsieur Lorho pour le don de terre et à tous les parents qui ont fait des dons de paille, de terreau, de graines, de plants ...



La terre est livrée. Il ne reste plus qu'à l'étaler dans notre jardin.



Allez ! Tous au travail. Il faut transvaser et ratisser la terre !





Animation compostage en classe

Edith Fontaine, qui travaille pour Dinan Agglomération, est venue en classe pour nous parler du problème des déchets et plus particulièrement du **compostage**.



Nous jetons trop de déchets : A Dinan, en moyenne, une personne jette 2 kg de déchets par jour. Et les déchets que l'on jette à la poubelle ordinaire sont brûlés, ce qui crée de la pollution. 1/3 de nos déchets sont des **déchets organiques**, c'est-à-dire qu'ils proviennent des organismes vivants (végétaux et animaux).

Pour réduire la quantité de déchets que nous jetons à la poubelle, nous pouvons mettre certains de ces déchets organiques au **compost**.

Avec l'aide d'Edith, nous avons donc installé un **composteur** dans le jardin de l'école !



Un composteur à l'école

C'est quoi un composteur ?

C'est une grande boîte dans laquelle on va mettre certains déchets au lieu de les jeter à la poubelle.

A quoi sert un composteur ?

Un composteur permet de **recycler des déchets** comme des épluchures, des papiers... pour en faire du **compost**, au lieu de jeter ces déchets à la poubelle et qu'ils soient brûlés.



Le compost ressemble à de la terre. C'est un **engrais** qu'on peut ajouter à la terre de nos plantations pour alimenter les fleurs, les plantes... pour leur donner des « vitamines ».



Le cycle du compostage



Comment utiliser un composteur ?

On y met des **déchets secs et des déchets humides** qui vont se transformer au cours du temps en compost, grâce à de petits animaux qu'on appelle des **décomposeurs**.

Que peut-on mettre dans le composteur de l'école ?

LES DECHETS DE LA CANTINE

<p>Les épluchures provenant de la préparation des repas </p> <p>Les restes de repas d'origine végétale : légumes, pâtes, céréales.. </p> <p>Le pain (en petite quantité) </p> <p>Les peaux et résidus des fruits </p>	<p>Les noyaux </p> <p>Les coquilles d'œufs (écrasées) </p> <p>Les serviettes en papier (non colorées) </p> <p>Les filtres à café, marc de café, sachets de thé et de tisane </p>
<i>Déchets humides ou verts</i>	<i>Déchets secs ou bruns</i>

LES DECHETS PROVENANT DES ESPACES VERTS DE L'ECOLE

<p>Les tontes de pelouse (en petite quantité et séchées) </p> <p>Les mauvaises herbes (non grainées) </p> <p>Les petites tailles fraîches </p>	<p>Les feuilles mortes </p> <p>Les fleurs fanées ou sèches </p> <p>Les brindilles et les petites tailles </p> <p>Du broyat de branches, des copeaux de bois, des écorces </p>
<i>Déchets humides ou verts</i>	<i>Déchets secs ou bruns</i>

LES DECHETS DE LA CLASSE

Les mouchoirs en papier et les essuie-tout (non colorés) 

Les petits cartons bruns non colorés (en petits morceaux) 

Les rouleaux d'essuie-tout et les rouleaux de papier-toilette (en petits morceaux) 

Les tailles de crayon 

Déchets secs ou bruns

Ce qu'il ne faut pas mettre dans le composteur :

De la viande ou du poisson 
Des produits laitiers (yaourts, fromages) 
Des plantes malades, mauvaises herbes grainées, racines de liseron et chiendent 
De l'huile, de la sauce, des soupes 
Du papier cadeau, du papier/carton glacé 
Des aiguilles ou des sciures de résineux (sapins, thuya, cyprès...) 
Du plastique, du verre, du métal ou du tissu 



Chaque semaine, une classe ira récupérer les déchets de la cantine mis dans le **bio-seau** par Edwige pour les déposer dans le composteur.

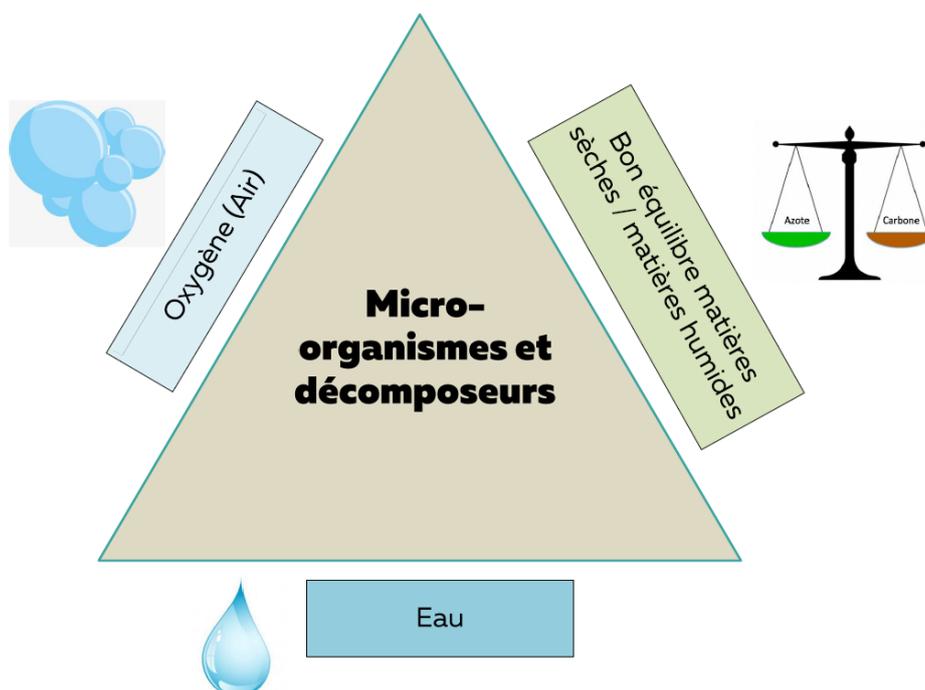


Il faut mélanger régulièrement, avec un **brass'compost**, pour **aérer** le compost et vérifier que ce n'est ni trop humide, ni trop sec.

Si le compost est :

- > trop humide : Il y aura des moucheron et il faudra alors ajouter des déchets secs et aérer.
- > trop sec : Il n'y aura plus de décomposition des déchets et il faudra alors ajouter de l'eau ou des déchets humides.
- >

> Les 3 règles d'or pour réussir son compost : le triangle d'or



Que se passe-t-il dans le composteur pour que les déchets se transforment en compost ?

Des petits animaux qu'on appelle des **décomposeurs** vont apparaître dans le composteur au bout d'un mois environ. Ils vont décomposer petit à petit les déchets et les transformer en compost.

Il faut attendre environ un an avant de récupérer le compost au fond du composteur.

Les décomposeurs



Saurez-vous les reconnaître ? A vous de jouer !
mille-pattes, Vers rouges ou vers de compost, collembole, cloportes, limace, champignons
forficule ou perce-oreille, bactéries, larve de cétoine dorée (scarabée)

1.	6.
2.	7.
3.	8.
4.	9.
5.	

Le nouveau nom de notre jardin

Depuis quelques semaines chaque classe de l'école a trouvé plusieurs noms possibles au jardin partagé.

Vendredi 6 mai est arrivé le jour du vote.

Les élèves ont suivi le même chemin que les adultes : un isoloir pour mettre le bulletin dans l'enveloppe puis le vote dans l'urne et enfin la signature sur la liste d'émargement.

Les enfants se sont très sérieusement prêtés au jeu électoral avec des convaincus et des hésitants jusque devant l'isoloir !!

La classe de CM a ensuite procédé au dépouillement suivant les mêmes règles que toutes les élections : un bon apprentissage de la citoyenneté.

Voici le résultat des votes des élèves :

Le jardin d'Yvignac : 11
Le paradis de la nature : 31
Le jardin des coccinelles : 10
Le jardin des abeilles : 9
Le jardin des petites bêtes : 7
Jardin d'oiseaux : 4

Le paradis de la nature est désormais le joli nom de notre jardin partagé !!



Les CM2

Les jardins de Brocéliande

Le 16 juin, les enfants des classes de PS- MS et de GS-CP se sont rendus à Bréal Sous Montfort aux Jardins de Brocéliande.

Nous avons visité le parc et les jardins. Les petits ont fait un tour en petit train et les plus grands ont eu une animation sur le thème des 5 sens.

Le midi nous avons pique -niqué sous les arbres et l'après-midi, nous avons fait le parcours « réveille tes pieds », tout le monde était pieds-nus et nous avons marché sur plein de choses différentes : de la paille, des cailloux, de la boue, dans un ruisseau...

Nous avons passé une formidable journée et nous avons ramené plein d'idées pour le jardin partagé !



Dans le train avec les petits

le parcours « réveille tes pieds »



Les jolies brouettes : des idées pour notre jardin partagé.



Les GS/CP dans la cabane des korriganes

Et c'est parti avec Margot pour l'animation des 5 sens



Présentation du collège Jean Monnet par Monsieur Daniel le Principal



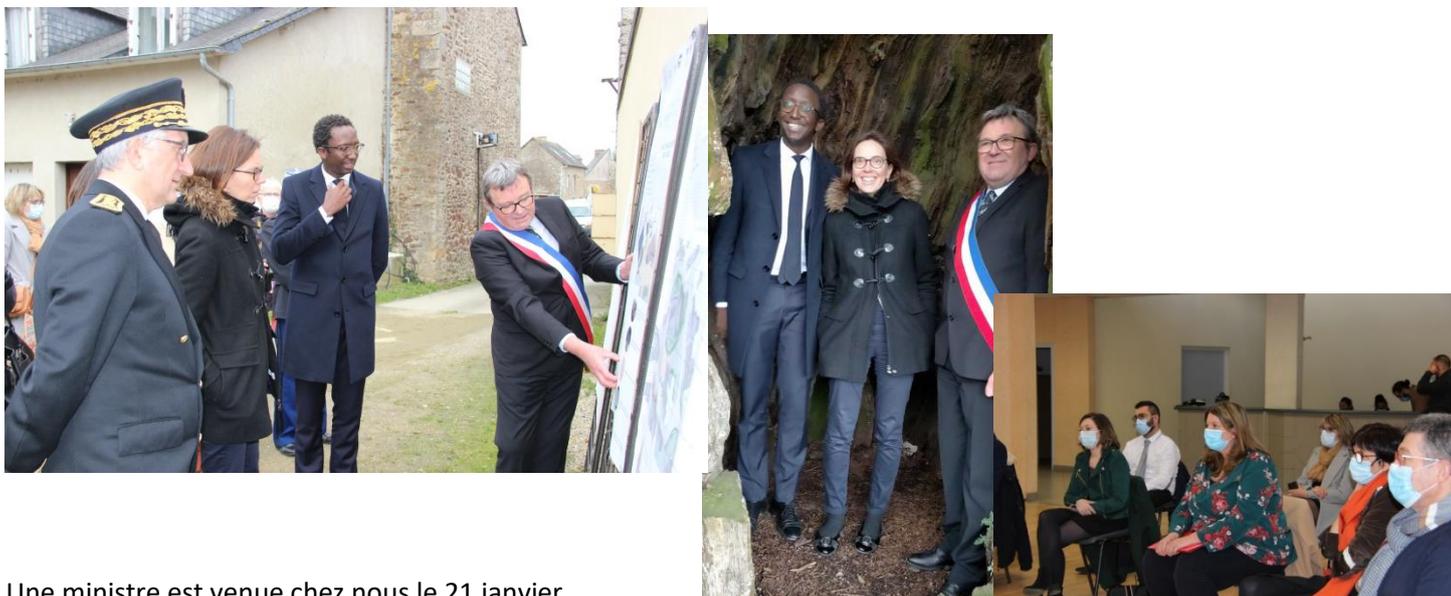
Mardi 22 mars, Monsieur Daniel, principal, est venu présenter le collège Jean Monnet aux élèves de CM2.

Et à la garderie

Les enfants, avec Stéphanie, Maud et Mathilde, ont œuvré également à l'aménagement et l'embellissement du jardin.



Ça s'est passé à Yvignac



Une ministre est venue chez nous le 21 janvier

Mme Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique de France est venue à Yvignac le 21 janvier. Elle a d'abord été reçue à la sous-préfecture de Dinan où elle a discuté avec six Costarmoricains de l'avancée des réformes dans le département. Ensuite, elle s'est rendue à la maison de santé pluridisciplinaire de Quévert, au CFA d'Auceleuc et enfin à **Yvignac-la-Tour** pour visiter une friche France Relance (réhabilitation de la boucherie et du site de l'ancienne forge). Elle a clôturé son après-midi par un échange avec des agents de la fonction publique territoriale. Elle a profité de son passage pour visiter l'if millénaire et monter dans la tour de l'église, ce qui n'était pas prévu au programme.

Soirée jeunes

Une soirée pour les jeunes sous l'égide de l'OISCL a lieu environ tous les mois sur notre commune

En février, c'était une **soirée jeux nocturnes** qui s'est déroulée sur l'espace de loisirs (derrière la mairie), Course, cache-cache géant, jeux avec les lampes étaient au rendez-vous

Elle a réuni 19 jeunes de 11 à 15 ans d'Yvignac mais aussi des communes alentour.

La soirée a commencé autour d'un repas en musique avec les jeunes (des pizzas et boissons des Templiers offertes par la municipalité).

D'autres soirées ont eu lieu (notamment un dance-floor le 2 avril à Broons) que vous pouvez retrouver sur le site de l' oiscl.fr. Pour d'autres informations, n'hésitez pas à contacter le 02 96 84 73 36.



« **Fêter l'arrivée des nouveau-nés est une tradition qui remonte à quelques années déjà dans la commune. La municipalité a toujours voulu marquer la naissance des petits Yvignacais** », explique Claudine Lucas adjointe. Samedi, parents et enfants ont reçu un rosier pour marquer ces moments inoubliables.

Les familles ne se connaissent pas toujours, mais elles se rencontreront et noueront certainement quelques liens en se retrouvant à la maternelle d'ici deux à trois ans.

À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié était servi aux familles pour marquer l'arrivée de leur nouvel enfant.



Les Amis de l'étang de Kerneuf espèrent de meilleurs jours

Samedi, l'assemblée générale des Amis de l'étang de Kerneuf s'est déroulée sous la présidence de Jean-Yves Hamon. « **Après deux années de Covid, l'année 2022 sera, nous l'espérons, bien meilleure** », a souhaité Jean-Yves Chauvel, le trésorier. Quant au président, Jean-Yves Hamon, il a exprimé ses remerciements à l'équipe de bénévoles qui aménage et entretient régulièrement ce lieu de convivialité. « **Un endroit que les diverses associations et les particuliers savent apprécier pour se réunir.** »

Les cartes de pêche sont en vente au Bistrot de la Tour.

Balade découverte du paysage

Le samedi matin 26 mars, l'association « protégeons nos paysages » proposait une matinée d'échange et de réflexion sur l'évolution du paysage rural et la place de l'arbre dans ce paysage...

Invité pour cette occasion, Thierry Guéhenneuc, professionnel de l'arbre et du paysage a témoigné des actions de l'association « terres et bocage ». Basée à Trédaniel, dans les Côtes d'Armor, cette association réunit des agriculteurs qui s'organisent pour un entretien qualitatif des arbres bocagers.

La quinzaine de participants a effectué un parcours dans le vallon boisé depuis l'étang de Kerneuf.

L'occasion d'identifier des essences diversifiées, dont des arbres remarquables (merisiers, frênes, aubépine), mais aussi de comprendre l'évolution de ce paysage depuis les années 50, époque de la mécanisation agricole, et des mutations de nos sociétés rurales.

En effet, on peut lire le paysage, et ainsi se questionner sur des modes de vie, notamment notre rapport au travail et à la production et aussi à notre façon de consommer.

Ouvrir sur des questions et permettre une meilleure compréhension de ces évolutions paysagères, tel était le but de cet échange et de ce parcours.



Et le docteur Malgrais

Trois représentations ont eu lieu. La première était réservée aux résidents de la maison de retraite des Ajoncs-d'or. Tous les ingrédients étaient réunis pour faire sourire et même rire. De vieilles chansons populaires ont clôturé le spectacle.



Cap vers le Maroc avec le 4L Trophy pour Dorian Perquis et Clément Richard

Dorian Perquis d'Aucaleuc et Clément Richard, d'Yvignac-la-Tour ont quitté la Bretagne lundi 2 mai et Biarritz le 5 mai 2022 pour Marrakech. Un périple humanitaire qu'ils ont effectué à bord de leur 4L.

Les deux hommes sont amis dès les années lycée. « **Cette aventure nous tentait depuis longtemps. Nous avons donc sauté le pas en décidant de nous inscrire au 4L Trophy** ». « **Nous avons participé au raid humanitaire du 4 L Trophy avec, comme nom d'équipage, Breizh Trophy'R, sous le numéro 442.** »

Un périple qui a commencé le lundi 2 mai à Yvignac la tour direction Biarritz où nous avons rendez-vous pour les vérifications de la voiture (châssis, moteur, matériel de survie obligatoire...) ainsi que la vérification de tous les papiers administratifs nécessaires pour le raid. Une formalité pour notre 4 L !

Le départ du raid s'est fait le jeudi 5 mai à midi à Biarritz. C'est parti pour 15 jours de Raid à travers l'Espagne et le Maroc accompagnés par 850 4L ! un sacré convoi qui ne passe inaperçu sur les routes espagnoles et marocaines. Nous avons eu deux jours pour traverser l'Espagne et prendre le bateau pour rejoindre le continent africain et fouler les premières routes marocaines où nous avons pu traverser les villes de Rabat, le moyen Atlas et Merzouga.

La suite se passe dans le désert où nous alternons les routes, les pistes, le passage de bac à sable (où nous sommes restés quelquefois piégés) la traversée de villages et la rencontre de la population locale. Des étapes qui s'enchaînent sur 5 jours où les 4L sont mises à rude épreuve. Pour notre part, une petite casse du support de suspension qui a pu être réparé à l'arrivée au bivouac le soir pour repartir en bonne condition le lendemain.

Des paysages à couper le souffle et un dépaysement total.

Un moment fort de l'aventure fut la remise des dons, car oui le but de ce raid est d'apporter des dons de matériel scolaire mais aussi médical aux enfants les plus défavorisés. Des dons récoltés par une association locale : enfants du désert.



Après une étape marathon de deux jours et une nuit en autonomie dans le désert, l'arrivée finale s'est faite à Marrakech le vendredi 13 mars dans la soirée. Nous avons pu profiter de la ville sur une journée avec une soirée de clôture organisée par l'organisation.

Notre 4L a donc fait au total un peu plus de 8 000 km sans aucun souci moteur.

« **Un périple inoubliable et gravé en nous** ».

Accueil nouveaux habitants le 7 mai

Super après-midi avec près de 50 personnes passionnées par la découverte d'YLT, histoire, patrimoine, vie rurale : Chapelle Lannouée, chemin des 7 bornes, manoir de Garrouet et vie de René Pleven, le parc éolien de Lannouée, les événements révolutionnaires au Château et sa vieille tour, l'église et son if, l'évocation de toutes les personnes qui ont fait l'histoire et la vie à Yvignac.

Puis vin d'honneur à la mairie, rencontre avec les responsables d'associations.

Satisfaction de tous les participants qui ont fait de belles rencontres.



Commémoration du 8 mai

Comme tous les ans, un hommage est rendu à ceux qui sont tombés pour la France.

La Poste installe un point de services au bistrot de la tour

Depuis le lundi 9 mai 2022, 9 h, La Poste a ouvert, en partenariat avec le bar-tabac le bistrot de la Tour, un point de service Relais.

Les mêmes prestations qu'au bureau de poste

Formé par La Poste, Christophe Goudé, gérant du bar-tabac, assurera l'essentiel des prestations telles que l'achat de produits philatéliques, d'enveloppes et de prêt-à-poster, ou encore d'emballages Colissimo. Il s'occupera également de l'affranchissement et l'expédition de lettres, des colis et des recommandés. **« Je suis ravi de ce partenariat. Quand j'ai pris connaissance du projet, j'en ai aussitôt fait la demande auprès de la mairie. Elle a été très vite validée lors du dernier conseil municipal. Je suis fin prêt pour commencer dès lundi 9 mai. Cette nouvelle mission ne change rien aux horaires actuels du bar-tabac »,** déclare Christophe Goudé.



La Poste Relais sera ouverte les lundis, mardis et jeudis, de 7 h à 20 h. Le mercredi, de 7 h à 13 h. Le vendredi, de 7 h à 21 h. Le samedi, de 8 h à 21 h et le dimanche, de 9 h à 13 h.

Mariages

Depuis le début d'année, 4 mariages ont déjà été célébrés.



Tous à la ferme de l'Abbaye

Le dimanche 19 juin, c'était journée portes ouvertes à la ferme de l'Abbaye chez Karine Picquet et Emmanuel Debroize.

Pourquoi donc ? Pour communiquer afin de présenter le métier d'agriculteur, montrer au public ce qu'est une exploitation familiale, à la fois traditionnelle et moderne, de taille courante, une centaine d'hectares, avec une centaine de bovins.

Cette exploitation très automatisée, avec robots pour la traite et pour pousser le fourrage, permet un gain de temps et de confort au quotidien, permet aussi de concilier plus facilement la vie de famille.

La ferme est située en plein bourg d'Yvignac, c'est pourquoi cette opération portes ouvertes avait aussi pour but de prouver que tout est propre, réfléchi pour ne pas gêner le voisinage, et également de prouver que toutes les pratiques sont transparentes, rien à cacher.

Durant cette journée, 1200 curieux se sont pressés pour assister à la traite continue des vaches laitières, aux soins des petits veaux, discuter avec les éleveurs, visiter l'exposition relative à l'agriculture d'autrefois... Et, durant l'après-midi 250 visiteurs ont profité de leur venue à Yvignac pour monter au sommet de la Tour avec le prétexte de voir la ferme d'en haut.



L'IF AUX ÉLUS

Samedi 30 avril dernier, notre magnifique IF millénaire a encore fait parler de lui.



En effet, après avoir accueilli en son sein 58 habitants de la commune en 2017 et établi un record d'Europe, en 2018 il reçoit 28 chanteurs et musiciens à l'intérieur de son tronc pour un concert.

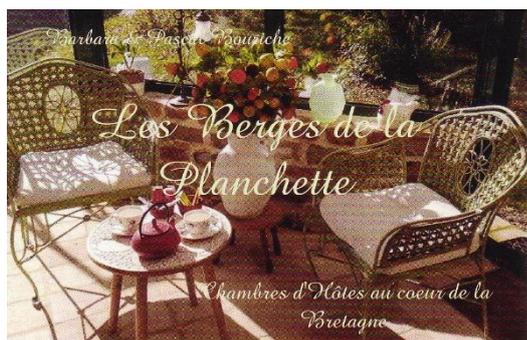
Cette année cet arbre remarquable a reçu pas moins de 30 élus vêtus de leur écharpe tricolore. Après avoir défilés dans les rues d'Yvignac la tour accompagnés de la Fanfare de Plumaugat, ils se sont « entassés » avec plaisir au cœur de notre IF afin d'établir un record du monde. Celui-ci n'apparaîtra pas au Guinness Book, mais un « huissier » a officialisé ce record.



Daniel Coulombel, l'investigateur de ces différents événements aura réussi à fédérer ces 30 représentants du peuple autour d'une même cause, valoriser les communes rurales et faire connaître notre patrimoine.

Les élus à la sortie de l'if

Une nouvelle structure d'accueil



L'actualité des associations

SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse organise un tournoi de palets le dimanche 26 juin sur le terrain des sports d'Yvignac. Le matin en individuel 4 palets et l'après-midi en double 4 palets. Restauration rapide et buvette sur place. Le samedi 10 septembre, la société de chasse organise une vente de poulets grillés à la portugaise à côté de la salle polyvalente derrière la mairie. Les tickets seront mis en vente auprès des commerçants et des chasseurs courant août. La récupération des commandes sera possible à partir du 11h00. -

Merci.

Le Président
Thierry GICQUEL

FAMILLES RURALES

L'atelier théâtre :

Après deux années de pause sanitaire, une nouvelle troupe avait finalement été recrée.

18 acteurs ou actrices très motivés se sont réunis pendant près de six mois pour présenter en mars et avril la troisième pièce écrite et mise en scène par Alain LHERBETTE.

Merci à eux pour cet investissement et également un grand merci à notre équipe de techniciens décorateurs et effets spéciaux qui a œuvré à chaque séance.

Merci aux membres de l'association qui ont assuré la logistique accueil, buvettes, repas...

Un grand merci également à Sono Light Emeraude qui nous avait offert spontanément sa prestation éclairage et sonorisation.

Beaucoup d'éclats de rires pendant les répétitions et dans la salle lors des six représentations qui ont attiré près de 1 200 spectateurs.

Si la pandémie COVID 19 le permet, le docteur MALGRAIS pourrait paraître-il sortir de son EHPAD en 2023...

L'atelier couture :

L'association Familles Rurales a proposé cette année une nouvelle activité : un atelier couture.

Les cours étaient dispensés par Sylvie LE DEVEHAT, couturière professionnelle, installée à Plumaugat.

A raison de cycle de 8 séances renouvelables, les six couturières en herbe, se sont retrouvées tous les mercredis, de 18h30 à 20h30 à la salle des Templiers dans une bonne ambiance créative.

Au cours de l'année, chacune à son rythme a réalisé divers ouvrages, sous les conseils pédagogiques de Sylvie.

A la rentrée, nous avons confectionné un vide poche et un sac.

Pour Noël, un calendrier de l'avent et un chemin de table. Puis un coussin avec pose du passe poil, et au printemps, pour les pique-niques en plein air, un plat à tarte et à cake.

Certaines plus aguerries ont réalisé un sac éponge pour la piscine ou une petite veste d'été.

Une chose est sûre, c'est que chaque ouvrage permet d'apprendre différentes techniques.

Ces cours s'adressent aux débutantes et semi-débutantes. Une machine à coudre peut-être prêtée.

Les cours reprendront à la rentrée fin septembre, tous les mercredis de 18h30 à 20h30. Selon le nombre d'inscrites compter entre 5 et 8 euros de l'heure.

Les activités reconduites en septembre : Couture, Rando, Cœnologie et Théâtre. Le **marché de Noël** aussi début décembre sous une forme un peu différente (producteurs locaux de **10h00 à 16h00** sur la place, animations et petite restauration, en parallèle du Téléthon et de la distribution des sapins de l'association Chloé).

Une nouvelle activité de danse orientale est proposée le vendredi de 18h00 à 19h00 chaque semaine salle des Terres-Neuves (au-dessus du restaurant).

Renseignements et inscription auprès de Mme Essirard au 07 84 66 66 60.

Contact Claude Turolo au 02 96 86 15 74 (répondeur)
ou famillesrurales.ylt@gmail.com.

U.S. YVIGNAC-LA-TOUR

Une fin de saison forte en émotions et rebondissements pour nos 3 équipes :

- Notre équipe féminine a su durant toute l'année, et ce, malgré un groupe restreint porter haut et fort les couleurs rouges et noires pour terminer à la 4e place de son championnat de 2^{ème} division de district.
- Une très belle saison également pour l'équipe B qui termine 2^{ème} ex-aequo de sa poule en 4e division élite et qui reste dans l'attente d'une potentielle montée.
- Enfin un début de saison compliqué pour l'équipe A évoluant en Première division de district avec seulement un point après 7 journées de championnat. Un remaniement majeur, une remobilisation générale et une fin de saison plus en adéquation avec la qualité de ce jeune groupe, nous permet de terminer 7e au classement général avec 28 points glanés en 15 matchs. A souligner également

- un très beau parcours en coupe du département avec une élimination en 8ème de finale.

L'Union sportive Yvignac-la-tour en profite pour remercier ceux qui ont su prendre leurs responsabilités dans ces moments difficiles, un grand merci aux dirigeants, bénévoles et aux nombreux supporters qui durant toute cette saison nous ont soutenu dans la défaite comme dans la victoire.

N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que joueur ou bénévole pour la saison 2022 2023. Vous y trouverez plus qu'un club ; une famille rouge et noire.

COMITE DE JUMELAGE Yvignac-Ivenack



Enfin ! Après 4 longues années, nous reprenons notre rythme d'échanges avec la ville d'Ivenack (Allemagne).

Nos amis seront à Yvignac la Tour du **13 au 16 juillet** prochain.

Un programme se profile et nous permettra de leur faire découvrir ou redécouvrir quelques sites de notre belle région (Château de Hac, Pontrieux, la Roche Jagu, Dinan, Erquy). C'est un programme qui se promet comme à son habitude intense et fort en émotions.

Le mercredi 13 juillet, l'accueil de nos amis se fera à la

mairie et les discours seront suivis du pot de l'amitié, celui-ci est ouvert à tous. Alors n'hésitez pas à venir !



Balade aux Ebihens en 2018

Si vous souhaitez découvrir, intégrer le comité de jumelage merci de nous contacter au numéro ci-dessous. Le comité est ouvert à tous, même si vous ne parlez pas l'allemand !

Les animations de ce séjour sont financées pour nos amis grâce à la subvention de la mairie et via le vide-greniers que nous organisons le 15 août place des Terre-Neuvas.

Pour réserver votre emplacement ou nous aider à l'organisation de ce vide-greniers, merci de nous contacter au 06 66 43 34 04.

A bientôt Bis Bald

S. Besnard, présidente du comité.



9 juillet	Repas et feu d'artifice	Pompiers
7 août	Jarrets frites	Steph'Asso
15 août	Vide grenier	Comité de Jumelage
18 août	Spectacle-Etang de Kerneuf	Renc'Arts
3 septembre	Poulets grillés	Chasseurs
25 septembre	Loto	Club des aînés
6 octobre	Spectacle salle des fêtes	Saison culturelle Dinan Agglomération
22 octobre	Choucroute	Foot
20 novembre	Repas CCAS	Municipalité
3 décembre	Téléthon Marché de Noël	AFR
10 décembre	Repas	Club des Aînés

 Liste des associations				
AMICALE DES POMPIERS	GIMONNET	Stéphanie	<i>15 rue de la Magdeleine</i>	06 30 63 13 67 amisapomylt@gmail.com
	HAUTIERE	Baptiste	<i>1 imp. des Frères Bouillon</i>	06 42 86 98 40
AMIS ETANG DE KERNEUF	HAMON	Jean-Yves	<i>2 la ville Morvan</i>	02.96.86.19.56 Jean-yves_hamon@orange.fr
ASS. PARENTS ÉLÈVES	HELARY	Nicolas	3 La Roche	06 60 36 44 00 Famillehelary1985@gmail.com
U. S. Yvignac-la-Tour	BODIN	Pascal	<i>Kerneuf</i>	07 86 18 19 88 Usy.football@gmail.com
CLUB DE LA TOUR	PERDEREAU	Jean		07.68.74.82.28
	GESRET	Jocelyne	<i>La ville baga</i>	06.61.77.78.04
COMITE DES FÊTES	DESCHAMPS	Anthony	<i>Rue des frères Bouillon</i>	06.82.42.75.91 Anthony.deschamps4@wanadoo.fr
FNACA	HAUTIERE	Jean	<i>9 Rue des Frères Bouillon</i>	02 96 86 01 86 jean-hautiere@orange.fr
CHASSE	GICQUEL	Thierry	<i>9 Impasse le Clos de la Forge</i>	Thierry.gicquel23@orange.fr 06 68 05 21 16
TENNIS DE TABLE YLT	LEBRETON	Michel	<i>La Cordelle Plédran</i>	06 38 78 96 20
COMITE DE JUMELAGE	BESNARD	Sabrina	<i>2 Couaclé</i>	06 66 43 34 04 alexsabesnard@aol.fr
ASS. FAMILLES RURALES	HOMO-JOSSELIN	Stéphanie	<i>Le Vau pitou</i>	02 96 27 29 19 famillesruralesylt@orange.fr
	TUROLO	Claude	<i>Guellan</i>	02 96 86 19 42
ASS. BIENVENUE AU JARDIN	DEIN	Uriel	<i>La Levrette</i>	02 96 86 19 42 dein@aliceadsl.fr
STEPH'ASSO	BOUCQUEGNIAUX	Sophie	<i>16 bis le clos de la romée - Trédias</i>	06 82 18 12 03 sophie.boucquegniaux@gmail.fr
PROTEGEONS NOS PAYSAGES	CHENU	Pierre	<i>Fouesnard</i>	assopnyvignac@gmail.com

La prochaine publication du Bulletin d'Informations Municipales est prévue pour **Janvier 2023**.

Pensez à transmettre vos informations pour **début Décembre**